## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance du dix-neuf février 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES, Président.

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Didier CABANES, Monsieur Serge MALOUVIER, Monsieur Manuel De OLIVIERA, Madame Chantal BREL (pouvoir de Odette LANGLADE), Madame Sylvette LACOMBE, Madame Guylaine MATIAS, Madame Sandrine GERARD, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Annick ALBINO, Madame Claudette CONDUCHÉ, Madame Marie-France DELSOL.

Absent: Monsieur Ahmed EDOUIDI

Excusés: Madame Odette LANGLADE (pouvoir à Chantal BREL)

Nombre de membres en exercice: 17
Nombre de membres absents: 1
Nombre de membres présents: 15

Nombre de pouvoirs : 1Suffrages exprimés : 16

Date de la convocation : 12 février 2024

Madame Brel est désignée secrétaire de séance.

## N° 11DL2024 : SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS au TITRE DE L'ANNÉE 2024 :

Monsieur MARSAND rappelle le montant de la somme versée au Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale en vue de la répartition sous forme de subvention à diverses sociétés dont il donne le détail :

Après avoir entendu cet exposé La Commission Administrative,

1) Décide de procéder au versement des subventions suivants :

BENEFICIAIRES	OBJET	CONDITIONS	MONTA
		D'OCTROI	Euros
Association SYLLABE	soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'intégration	Subvention	500
	sociale et culturelle ou professionnelle	d'Equilibre	
Maison des Femmes	soutenir les initiatives en faveur de l'action sociale	Subvention	300
		d'Equilibre	
Secours Populaire	soutenir les initiatives en faveur de l'action sociale	Subvention	200
		d'Equilibre	
FRANCE ALZHEIMER	soutenir les initiatives en faveur de l'association	Subvention	200
		d'équilibre	
Association ALARME	soutenir les initiatives en faveur de l'association	Subvention	150
		Exceptionnelle	
Association petit coeur de beurre	soutenir les initiatives en faveur de l'association	Subvention	200
cardiopathie/enfants		Exceptionnelle	

2) précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif du C.C.A.S 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

3) Constate que la présente délibération a été adoptée par 16 Voix.

**Chantal BREL** 

Secrétaire de séance

Jean-Jouis COSTES Maire de Fumel Président du C.C.A.S.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage le 20 février 2024

Télétransmission le 20 février 2024